DÉPARTEMENT DU GERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

ARRÊTÉ N°2026-0041
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊT MINUTE ET DE L'ARRÊTÉ 2024-0028 RUE DE GASCOGNE

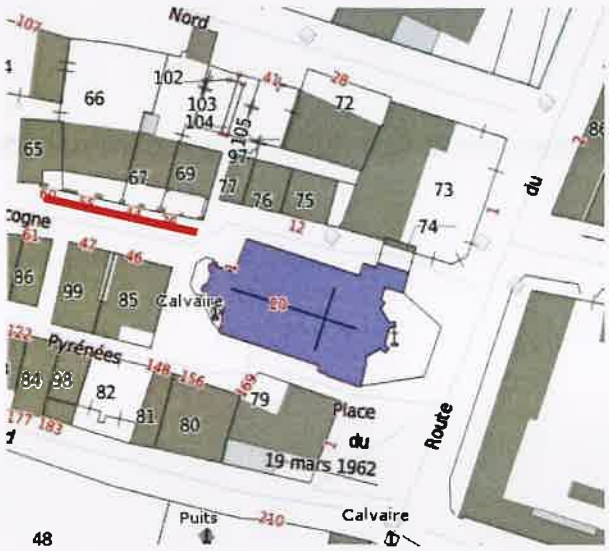
Le maire de la commune de MONFERRAN-SAVÈS,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L 2213-1 et suivants,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de mettre en place des stationnements « arrêts minute », afin que les automobilistes se rendent dans le commerce rue de Gascogne ;
Considérant qu'une modification de l'arrêté 2024-0028 doit être faite afin d'assurer une meilleure rotation des véhicules et de réglementer les besoins des automobilistes ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 18 mai 2026, il est créé 6 places arrêts minutes devant le 60, 55, 44 et 36 rue de Gascogne. **Le stationnement sera limité à une durée de 30 minutes maximum avec disque obligatoire de 8h00 à 12h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.**



ARTICLE 2 :

Les emplacements réservés seront identifiés par un panneau et un marquage au sol conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté annule et remplace toute disposition prise antérieurement.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie MONFERRAN-SAVÈS.

ARTICLE 5 :

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau, villa Noulibos Cours Lyautey, B-P 543 64010 Pau cedex, dans un délai de deux mois après affichage. Ce recours peut également être exercé via https://www.telerecours.fr

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire, la Brigade de Gendarmerie de GIMONT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au lieu habituel.

Fait à Monferran-Savès,
Le lundi 18 mai 2026
Le Maire, Gérôme BEYRIES



Ampliations à :

- Monsieur le commandant le la brigade de gendarmerie de Gimont